

Objectifs généraux	Objectifs spécifiques	Activités	Résultat attendu	Respons.	Période	Ressources	commentaire
G1. Publier les outils de mise en œuvre de l'ITIE	S1. Publier le Plan de Travail Triennal 2015-2017 révu	A1. Partager le projet du PTT avec les PP et organiser un atelier de mise en commun des améliorations	Le Rapport de l'atelier établit que toutes les Parties Prenantes se sont appropriées le plan de travail de l'ITIE-RDC tel que révisé.	ST PP	août-16	15 200,00	PTT partagé le 05/08/16 atelier de mise en commun à kinshasa le 30-
		A2. Adopter et publier le PTT révisé		CE	sept-16	13 250,00	Réunion du CE du 06/09/2016
	S2. Publier le Rapport ITIE-RDC 2015	A3. Adopter les TDR de l'AI 2015 et Recruter l'Administrateur Indépendant	Les PV du CE attestent que celui-ci est responsable des documents adoptés	CE	avril - juil.-16	135 450,00	
		A4. Mettre à jour le cadrage 2015 et le soumettre à l'adoption du CE		CE	avr-16		
		A5. Transmettre à l'AI le rapport de cadrage adopté avec la documentation qui s'y rapporte ainsi que le calendrier d'élaboration	Le rapport initial de l'AI confirme qu'il a examiné le Cadrage 2015 et a convenu de son applicabilité.	ST	juil.-16		
		A6. Normaliser la méthode de la télé-déclaration au cours de deux ateliers organisés à Lubumbashi et à Kinshasa.	Le rapport d'atelier montre que les parties déclarantes se sont accordées avec le ST sur la télé-déclaration	AI ST PP	sept-16	34 500,00	date à fixer
		A7. Collecter les données et effectuer la réconciliation ainsi que les réajustements des déclarations des parties	Dans ses lettres d'échange avec le ST et les parties déclarantes, l'AI fait état de la concordance ou de la discordance	AI	août-sept.-16		date à fixer
		A8. Partager avec les PP le Projet de Rapport ITIE-RDC 2015 et mettre en commun les améliorations au cours d'un atelier planifié à Lubumbashi	Le Rapport de l'atelier établit que toutes les Parties Prenantes se sont appropriées le Rapport ITIE-RDC 2015.	ST PP	sept.-oct.-16	15 000,00	
		A9. Adopter et publier le Rapport ITIE-RDC 2015	Le PV de la réunion du CE atteste que le CE est responsable du Rapport ITIE-RDC 2015 tel qu'adopté.	CE	oct.-16	13 200,00	

Objectifs généraux	Objectifs spécifiques	Activités	Résultat attendu	Respons.	Période	Ressources	commentaire
		A10. Synthétiser, traduire en langues nationales, imprimer et disséminer le Rapport ITIE-RDC 2015	La synthèse du Rapport ITIE 2015 démontre qu'il est compréhensible, activement promu, accessible au public et contribue au débat public	ST	nov.-16 - jan.-17	185 000,00	
		A11. Certifier la déclaration des Agences Financières et des Entreprises du Portefeuille de l'Etat	Les lettres de certification avec l'opinion de l'IGF rassurent les PP de la qualité de la déclaration des parties.	IGF	août-sept.-16	75 000,00	Mission IGF en cours
	S3. Publier le Rapport pilote portant sur les secteurs artisanal et forestier sur base du cadrage 2014 adopté par le CE	A12. Adopter les TDR et recruter l'AI de l'Artisanal et Petite Mine & Forestier 2014.	Le PV de la réunion du CE atteste que le CE est responsable du Rapport Artisanal et Petite Mine & Forestier 2014 tel qu'adopté.	CE	nov.-16 - jan.-17	125 000,00	
		A13. Transmettre à l'AI le rapport de cadrage adopté avec la documentation qui s'y rapporte ainsi que le calendrier d'élaboration	Le rapport initial de l'AI confirme qu'il a examiné le Cadrage et a convenu de son applicabilité.	AI	janv-16		
		A14. Organiser à Kinshasa et à Goma les séminaires de renforcement des capacités des parties concernées par la collecte des données sur la télédéclaration	Le test d'évaluation à la fin de la formation démontre que les parties devant télédéclarer ont renforcé leur compétence à utiliser le progiciel	ST	janv-17	35 785,00	
		A15. Collecter les données et effectuer la réconciliation ainsi que les réajustements des déclarations des parties	Dans ses lettres d'échange avec le ST et les parties déclarantes, l'AI fait état de la concordance ou de la discordance des déclarations	AI	fev-mars-17		
		A16. Partager avec les PP le Projet de Rapport pilote et mettre en commun les améliorations au cours d'un atelier planifié à Goma	Le Rapport de l'atelier établit que toutes les Parties Prenantes se sont approprié le Rapport pilote	ST PP	avr-17	37 836,00	
		A17. Adopter et publier le Rapport pilote	Le PV de la réunion du CE atteste que le CE est responsable du Rapport pilote tel qu'adopté.	CE	avr-17	13 200,00	
		A18. Synthétiser, traduire en langues nationales, imprimer et disséminer le Rapport pilote	La synthèse du Rapportpilote démontre qu'il est compréhensible, activement promu, accessible et contribue au débat public	ST	mai-déc 17	62 500,00	

Objectifs généraux	Objectifs spécifiques	Activités	Résultat attendu	Respons.	Période	Ressources	commentaire	
	S4. Publier le Rapport Annuel d'Avancement 2015	A19 Partager le projet du RAA et la note d'orientation n°5 aux PP et organiser un atelier de mise en commun des améliorations	Le Rapport de l'atelier établit que toutes les Parties Prenantes se sont approprié le RAA	ST PP	août-16	22 735,00	RAA partagé le 15/08/2016 atelier de mise en commun le 30-31/08/2016	
		A20. Adopter et publier le RAA 2015	Le PV de la réunion du CE atteste que le CE est responsable du RAA tel qu'adopté.	CE	sept-16		CE du 07/09/2016	
	S5. Publier le Plan Stratégique de Communication révisé	A21. Mettre à jour le PSC, en partager le projet avec les PP et organiser un atelier de mise en commun des améliorations	Le Rapport de l'atelier établit que toutes les Parties Prenantes se sont approprié le PSC	ST PP	sept.-16	17 500,00		
		A22. Adopter, publier le PSC et l'exécuter	Le PV de la réunion du CE atteste que le CE est responsable du PSC tel qu'adopté.	CE	sept-16	492 670,00		
	S6. Publier les documents de gouvernance du Comité National	A23. Lister les documents de gouvernance du Comité National de l'ITIE, et les mettre à jour avant de les soumettre à l'amélioration du CE	Le Comité National s'approprie les documents de gouvernance	ST CE	immédiat		Liste des documents partagé le 12/08/2016	
		A24. Adopter et publier les documents de gouvernance	Le PV de la réunion du CE atteste que le CE est responsable des documents de gouvernance tel qu'adoptés.	CE	sept-16	13 250,00	CE du 21 septembre	
	G2. Renforcer les capacités des Parties Prenantes		A25. Elaborer et partager avec chaque collègue du CE le Projet du plan de formation.	Chaque collègue intègre ses besoins en formation et améliore le plan de formation	ST PP	août-16	7 850,00	PF partagé le 16/08/2016
			A26. Adopter et publier le Plan de formation	Le PV de la réunion du CE atteste que le CE est responsable du plan de formation	CE	sept-16		CE du 07/09/2016
A27. Mobiliser des partenaires spécifiques pour accompagner les PP dans le processus d'amélioration continue de la mise en oeuvre.			Les différents programmes de renforcement des capacités prouvent que la performance des PP dans la mise en oeuvre est accrue	ST	sept.-16-juil.-17			
A29. Exécuter le Plan de formation (annexe.....)					sept.-16-juil.-17	1 213 640,00		

Objectifs généraux	Objectifs spécifiques	Activités	Résultat attendu	Respons.	Période	Ressources	commentaire
G3. Renforcer l'obligation de rendre compte dans le respect des Exigences de la Norme	S7.Engager la discussion en vue de mettre en place une structure de suivi des engagements des entreprises en matière environnementale et sociale	A30.Organiser à Lubumbashi un atelier des PP au motif de débattre sur la manière de suivre le respect des engagements pris par les entreprises en matière environnementale et sociale	Le rapport de l'ateleir indique les conclusions tendant à l'application de la recommandation de l'AI	collège de la SC collège entreprises,			
		A31.Adopter le rapport de l'ateleir	Le PV de la réunion du CE atteste que le CE est responsable des conclusions du rapport de l'atelier				
	S8.Engager la discussion afin de mettre en place des mécanismes pour assurer la traçabilité des paiements sociaux	A32. Organiser à Lubumbashi un atelier des PP afin d'identifier les paiements sociaux et de débattre de l'instauration des mécanismes pour assurer la traçabilité de ces paiements sociaux.	Le rapport de l'ateleir identifie les paiements sociaux et définit les mécanismes pour assurer la traçabilité des paiements sociaux.				
		A33. Adopter le rapport de l'ateleir	Le PV de la réunion du CE atteste que le CE est responsable du répertoire des paiements sociaux et des mécanismes pour assurer la traçabilité des paiements sociaux.				
	S9. Publier la feuille de Route relative à la divulgation de la Propriété Réelle	A34. Elaborer, partager le projet de la feuille de route et la note d'orientation N°22 aux PP et Organiser à Kinshasa et à Lubumbashi des ateliers de mise en commun des améliorations.	Le Rapport de l'atelier établit que toutes les Parties Prenantes se sont appropriées la feuille de route relative à la divulgation de la propriété réelle	ST PP	oct-16	33 805,00	
		A35. Adopter et publier la Feuille de route relative à la divulgation de la Propriété Réelle	Le PV de la réunion du CE atteste que le CE est responsable de la feuille de route relative à la divulgation de la propriété réelle	CE	oct-16		
	S10. Examiner les pratiques en matière d'application des taux et des modalités de la répartition de la redevance minière entre le Pouvoir Central et les Provinces	A36. Adopter le rapport de recrutement du consultant	Le PV de la réunion du CE atteste que le CE est responsable du recrutement du consultant chargé d'examiner les pratiques en matière d'application des taux et des modalités de la répartition de la redevance minière entre le Pouvoir Central et les Provinces	CE	01/04/2016	26 778,00	

Objectifs généraux	Objectifs spécifiques	Activités	Résultat attendu	Respons.	Période	Ressources	commentaire
		A37. Valider le rapport du Consultant	Le PV de la réunion du CE atteste que le CE est responsable des conclusions du consultant	CE	oct-16		
		A38. Partager avec les PP, pour débat public, le rapport relatif aux pratiques en matière d'application des taux et des modalités de la répartition de la redevance minière entre le Pouvoir Central et les Provinces	Les PP conviennent d'élaborer un plaidoyer en faveur du respect de la rétrocession des taux de la redevance minière	ST PP	oct-nov-16	54 750,00	
	S11. Publier la Feuille de Route relative à la divulgation des affectations des revenus du secteur extractif	A39. Elaborer un projet de feuille de route relative à la divulgation des affectations des revenus du secteur extractif	La feuille de route répertorie toutes les activités de plaidoyer pouvant conduire à ce que l'Etat divulgue les affectations des revenus du secteur extractif	ST	nov-16		
		A40. Valider, publier et exécuter la Feuille de route relative à l'affectation des revenus du secteur extractif	Le PV de la réunion du CE atteste que le CE est responsable de la feuille de route relative à l'affectation des revenus du secteur extractif	CE	déc-16-juillet-2017	87 150,00	
G4. Elaborer et valider un budget de fonctionnement du CN/ITIE-RDC		A41. Voir le budget de fonctionnement du Comité National en annexe	Le CN/ITIE-RDC est doté d'un budget qui traduit en termes financiers les diverses phases de son fonctionnement	ST	continue	1 474 607,00	
G5. Intégrer l'ITIE dans les systèmes nationaux	S12. Effectuer une étude de faisabilité pour l'intégration de l'ITIE dans les systèmes nationaux	A42. Elaborer les TDR et recruter un consultant	Les activités spécifiques à réaliser par le consultant sont bien décrites	ST	janv-17	26 788,00	
		A43. Valider l'étude	Le PV de la réunion du CE atteste que le CE est responsable de l'étude	CE	avr-17	14 835,00	
	S13. Publier la feuille de route relative à l'intégration de l'ITIE dans les systèmes nationaux	A44. Elaborer la feuille de route	Les TDR définissent les objectifs à atteindre pour arriver à intégrer l'ITIE dans les systèmes nationaux	ST	avr-17		

Objectifs généraux	Objectifs spécifiques	Activités	Résultat attendu	Respons.	Période	Ressources	commentaire
	l'ITIE dans les systèmes nationaux	A45. Adopter et exécuter la Feuille de route	Le PV de la réunion du CE atteste que le CE est responsable de la feuille de route	CE	avr-17	13 250,00	
G6. Préparer la RDC à participer à la Validation de juillet 2017	S14/Exécuter les recommandations de l'AI	A46. Voir le plan de suivi des recommandations	Le plan de suivi indique que les recommandations de l'AI et du Validateur ont été exécutés ou sont en cours	CE	mars 16- juillet 2017		
	S15.Exécuter les recommandations du Validateur	A46. Voir le plan de suivi des recommandations		CE	mars 16- juillet 2018		
	S16.. Exécuter un programme de formation des PP sur le processus de	A48. Voir le Plan de Formation en annexe		ST	continue		
	S17. Entraîner la RDC à la Validation	A49. Elaborer et adopter les TDR relatifs à l'auto-validation et recruter le Coach	Les TDR définissent les objectifs à atteindre pour réaliser l'auto-validation	ST	nov-déc-2016	25 000,00	
		A50. Réaliser l'auto-validation	Le Rapport du Consultant permet de cooriger les erreurs et compléter la documentation nécessaire à la Validation	ST CE PP	jan.-avril-17	75 000,00	
		A51. Examiner et exécuter les recommandations de l'auto-validation			mai-juin-2017	32 500,00	
						4 393 029,00	